

Réf: Dossier N° : 47662

AVIS DE CONSTITUTION

SOCIETE « SOCIETE AURORE TRANSPORT COTE D'IVOIRE » en abrégé «SATCI »

Siège social : ABIDJAN - MARCORY ANOUMANBO, 27 BP 160 ABJ 27

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 01 Mars 2018, et enregistrés au CEPICI le 27 Mars 2018, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination: « SOCIETE AURORE TRANSPORT COTE D'IVOIRE » en abrégé «SATCI ».

Objet: le transport de personnes , de biens et de services.

Capital social: 500 000 F CFA divisé en Cent (100) Parts Sociales de Cinq Mille (5.000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social: ABIDJAN - MARCORY ANOUMANBO, 27 BP 160 ABJ 27

GERANT: Monsieur KONAN KOUASSI CHARLEMAGNE.

RCCM: n°CI-ABJ-2018-B-08484 du 27/03/2018 au Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée: 99 ans

Dépôt au greffe: n°7972 du 27/03/2018

Pour Avis

Le CEPICI

